



ERIC WOERTH

MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.budget.gouv.fr>
<http://www.impots.gouv.fr>

Paris, le 22 octobre 2009
N°254

La Direction générale des finances publiques informe les contribuables de l'existence de courriers électroniques frauduleux

La Direction générale des finances publiques (DGFIP) a informé les usagers dans son communiqué du 6 octobre dernier, de la circulation de courriers électroniques frauduleux adressés par un expéditeur utilisant la signature de l'administration fiscale et l'en-tête du ministère du Budget.

Ces courriers, accompagnés d'un formulaire, invitent les contribuables à communiquer des informations personnelles, notamment un numéro de carte bancaire, en vue d'obtenir un remboursement d'impôt.

La DGFIP, informée que des envois de courriels frauduleux continuent à être réalisés, tient à rappeler qu'elle ne fait jamais des envois sous cette forme aux contribuables pour leur demander des informations. Par ailleurs, le numéro de carte bancaire n'est jamais exigé pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt.

Elle engage fortement les usagers à ne pas répondre à ces messages. Elle recommande également de ne pas les ouvrir pour éviter une diffusion automatique à un nombre plus important de destinataires et à les supprimer systématiquement.

La DGFIP précise enfin qu'elle a déposé plainte à la demande d'Eric WOERTH, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, et qu'une enquête judiciaire est en cours.